

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO CA09 20 0465 ET RÈGLEMENT NUMÉRO 2030-LAS-47

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 17 août 2009, la résolution et le règlement suivants :

- CA09 20 0465 Résolution visant à autoriser quatre (4) unités de logements hors-sol, deux (2) logis au sous-sol et sept (7) unités de stationnement extérieur au 9043, rue de Matane.
- 2030-LAS-47 Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique afin de modifier la zone du stationnement exclusif aux résidents du secteur 4-01, rue George.

Cette résolution et ce règlement entrent en vigueur en date de la présente et peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 20 août 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

NOTICE OF COMING INTO EFFECT

RESOLUTION NO. CA09 20 0465 AND BYLAW NO. 2030-LAS-47

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on August 17, 2009, the following resolution and bylaw:

- CA09 20 0465 Resolution in order to authorize four (4) housing units above ground, two (2) dwellings in the basement and seven (7) exterior parking spaces for the building located at 9043, rue de Matane
- 2030-LAS-47 Bylaw amending Bylaw 2030 concerning traffic and public safety as for reserved parking for residents of sectors 4-01, rue George.

These resolution and bylaw take effect as of this date and may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on August 20, 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

